

---

**Absence d'avis (tacite) - Révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de Saint-Alban-Des-Villards (73)**

**Autorité-environnementale - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**

jeudi 16 octobre 2025 à 10:45 réception

À : mairie.stalbandesvillards@orange.fr <mairie.stalbandesvillards@orange.fr>

Cc : MRAe - Mission Régionale d'Autorité Environnementale AuRA - IGEDD/MIGT Lyon <mrae.aura@developpement-durable.gouv.fr>, prefecture@savoie.gouv.fr <prefecture@savoie.gouv.fr>



vous avez transféré ce message

---

Bonjour,

Nous vous informons que la MRAe n'a pas été mise en capacité de délivrer un avis -et donc ses observations- dans le délai prévu par la réglementation, faute de moyens suffisants.

Une information sur cette absence d'avis figure sur le site internet de la MRAe : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>

Cordialement.

*Nota : copie à la Préfecture pour information*

---

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
CIDDAE / Pôle AE service d'appui à la MRAe ARA